

Parcours : Initiation au droit du couple

Niveau : Initiation

Durée : 0,93 jour(s) soit 6,5 heure(s)

Public concerné

- Toute personne débutant dans le notariat, ou ne justifiant pas de connaissance juridique particulière.

Compétences pédagogiques

À la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Décrire l'environnement professionnel de l'étude
- Identifier la profession de notaire, au travers de son rôle et de ses missions
- Définir sa principale mission qu'est "l'authenticité"
- Distinguer les différents modes de conjugalité
- Évaluer les avantages et inconvénients de chacun des modes de conjugalité
- Distinguer les modalités de rupture et leurs conséquences selon le mode de conjugalité et le type de rupture
- Énumérer les différents actes rencontrés selon le mode de conjugalité
- Identifier les pièces nécessaires à réunir selon qu'il s'agit d'un acte constitutif, modificatif de la conjugalité ou un acte relatif à sa rupture
- Gérer efficacement l'obtention de ces pièces afin de constituer le dossier d'usage

Contenu

Module : L'environnement notarial

- Quiz diagnostique

- L'office : Qui fait quoi ?

Page 1 sur 4

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- Partie 1 : Le notaire
- Partie 2 : Sa mission principale – L'authenticité
- Quiz Final
- Synthèse téléchargeable

Module : Les modes de conjugalité

- Quiz diagnostique
- Partie 1 : Le concubinage
- Partie 2 : Le PACS
- Partie 3 : Le mariage
- Quiz Final
- Synthèse téléchargeable

Module : La rupture du couple

- Quiz diagnostique
- Partie 1 : La rupture du concubinage
- Partie 2 : La rupture du PACS
- Partie 3 : La rupture du mariage
- Quiz Final
- Synthèse téléchargeable

Module : Les formalités relatives aux modes de conjugalité et à la rupture

- Quiz diagnostique
- Préambule
- Partie 1 : L'état des lieux des actes rencontrés
- Partie 2 : Les formalités communes

- Partie 3 : Les pièces spécifiques à chaque acte
- Quiz Final
- Synthèse téléchargeable

Prérequis

- Aucun

Modalités d'exécution

Formation e-learning

À la suite de votre inscription, vous recevrez un mail avec un lien pour vous connecter à votre espace pédagogique. Vous pouvez suivre vos modules au moment et au lieu de votre choix sur un ordinateur ou une tablette.

Modalités pédagogiques

Type de formation : E-Learning

Durée de la formation : 1H30

Exemples et cas pratiques illustrant la théorie ou quiz d'évaluation

Modalités techniques

Plateforme d'apprentissage en ligne (360 Learning)

Connexion internet + sortie audio

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Évaluation des compétences :

À l'issue de chaque module, une auto-évaluation en ligne sera proposée au stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses compétences acquises et d'apprécier ses résultats.

Les résultats de l'évaluation seront remis confidentiellement à chaque stagiaire.

Page 3 sur 4

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

Enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation :

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire.

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation conformément aux dispositions de l 'article L. 6353-1* du Code du travail.